

## COMMUNIQUE DU CMF (\*)

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » et du public qu'il a exigé de la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

Dans le même cadre, Le Conseil du Marché Financier a demandé de fournir d'éventuelles informations notamment sur :

- La réunion ou la convocation d'un conseil d'administration pour l'établissement de prévisions,
- La signature d'un contrat,
- Le montage d'une opération financière,
- La cession de participation importante,
- La due diligences (dans le cadre d'une opération financière)...

En réponse à la lettre du Conseil du Marché financier, la direction générale de la société a communiqué ce qui suit : « la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT porte à la connaissance du public qu'actuellement, il n'y a aucun fait important susceptible d'avoir une incidence significative sur le cours boursier.

La direction générale continue le déploiement de son plan de redressement conformément au programme annoncé lors de la dernière assemblée générale ordinaire tenue le 24 mai 2018».

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.